

## Assemblée Générale Extraordinaire

*Madame, Monsieur, membre de l'association*

Verrières en Anjou, le 2 avril 2024

Nous avons le plaisir de vous informer que l'assemblée générale extraordinaire de l'association CENTRE DE GESTION AGRICOLE DE L'OUEST – CEGAO aura lieu le 29 avril 2024 à 18 heures, au siège social de l'association, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet de fusion
- Approbation du projet de fusion par l'absorption de l'association CENTRE DE GESTION AGRICOLE DE L'OUEST – CEGAO par l'association CENTRE DE GESTION AGRICOLE ET RURAL D'AQUITAINE – CEGARA et des documents annexés
- Dissolution de l'association sous réserve et à compter de la réalisation définitive de la fusion
- Désignation de candidats à la nomination en qualité d'administrateur de l'association CENTRE DE GESTION AGRICOLE ET RURAL D'AQUITAINE – CEGARA suite à la fusion
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez pas assister à l'assemblée générale, nous joignons à la présente une formule de procuration vous permettant de vous y faire représenter par un autre membre de votre choix.

Nous vous rappelons qu'une même personne ne peut être porteur de plus de trois mandats, conformément à l'article onze des statuts.

Sont également joints à la présente :

- Le traité de fusion CEGARA - CEGAO
- la liste des documents mis à disposition au siège social
- le rapport de conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire
- le texte des résolutions à l'assemblée générale extraordinaire
- un pouvoir en représentation

**Le Président**

Philippe BOUCHEE